

Urgence secourisme

Action sociale

Santé Autonomie

**+** Formation

Action internationale



**croix-rouge** française

H u m a n i s o n s   l a   v i e



# T A X E

## D'APPRENTISSAGE

P O U R   C O N T R I B U E R

- à la formation des futurs professionnels dans les secteurs sanitaire et social
- à la formation des personnes atteintes de handicap



## TAXE D'APPRENTISSAGE : Transformez une obligation en action solidaire.

**Si la législation vous oblige à payer une taxe d'apprentissage, elle vous donne toute la liberté d'en choisir les bénéficiaires !**

**Vous voudrez certainement la verser là où elle est le plus utile.**

**En choisissant de verser votre taxe à l'un de nos établissements Croix-Rouge française, vous engagez votre entreprise dans une démarche sociale et solidaire.**

## QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Toute entreprise assujettie à l'impôt sur les sociétés doit verser annuellement la taxe d'apprentissage. Cette taxe est destinée à financer le développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

La Croix-Rouge française est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage :

- Pour ses **Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale** : la Croix-Rouge française est le premier organisme de formation en France aux métiers sanitaires, sociaux et médico sociaux
- Pour ses **Instituts Médico Educatifs**, pour les actions de formation des personnes handicapées accueillies au sein des établissements.

## LES BONNES RAISONS DE CHOISIR DE NOUS VERSER VOTRE TAXE

En versant tout ou partie de la taxe d'apprentissage aux Instituts **Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale**, vous soutenez un acteur essentiel de la formation des professionnels de santé.

Vous permettez :

- de contribuer au renforcement du système de santé en France et **d'agir contre la pénurie des professionnels de santé dans votre région**
- de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes de votre région : plus de **1 600 jeunes sont formés chaque année dans l'ouest**
- en allégeant les charges de nos instituts, vous faites diminuer la participation financière des élèves et **facilitez ainsi l'accès des candidats dont les revenus sont particulièrement modestes**

En versant, tout ou partie de la taxe d'apprentissage à **l'Institut Médico Educatif de Martigné Briand (49)**, vous soutenez la formation des personnes atteintes de handicap. **Une formation prenant en compte les besoins spécifiques de ce public nécessite un environnement adapté dont le coût est supérieur à celui d'une formation traditionnelle.**

Vous permettez :

- un **accès à l'autonomie** pour les personnes atteintes de handicap, grâce à une qualité de formation qui leur est essentielle
- une **réponse de proximité** aux besoins d'une population spécifique, en vue de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé



Vous affirmez votre responsabilité sociale et améliorez votre image d'entreprise citoyenne auprès de vos clients, de votre personnel, de vos fournisseurs et de vos partenaires.



## A QUOI VA SERVIR VOTRE TAXE

Chaque euro versé contribuera directement à l'amélioration des conditions de préparation professionnelle et de formation des jeunes.

### IME

Formation culture maraîchère : achat et installation d'un système d'irrigation

Formation cuisine : un nouveau piano

Formation espaces verts : renouvellement du matériel et des outils (tondeuse)

### IRFSS Bretagne

Matériel de simulation pour les cas pratiques

Outils multimédias pour favoriser l'accès à la connaissance des étudiants

Mise en place de formation en groupe restreint surtout pour l'acquisition des capacités relationnelles incontournables à la profession

### IRFSS Basse-Normandie

Développement de l'innovation, en particulier sur le plan technologique :

- acquisition/renouvellement de matériel informatique, acquisition de nouveaux équipements pédagogiques (tableaux et écrans numériques), et acquisition de supports numériques (DVD-CD)

### IRFSS Pays de la Loire

Mise de la place de WIFI en faveur des étudiants

Aménagement des salles de travaux pratiques sanitaires (mannequins ..)

Renouvellement du parc informatique du CDI

Documentation et logiciels d'apprentissage

## L'Institut Médico Educatif de Martigné Briand

L'Institut Médico-Educatif (IME) est un établissement médico-social agréé pour dispenser une **éducation et un enseignement spécialisés pour des enfants et adolescents atteints de déficience à prédominance intellectuelle**. L'IME de Martigné accueille **50 jeunes de 12 à 20 ans**.

L'IME reçoit un financement de la sécurité sociale, correspondant à un prix de journée, mais la gestion reste associative. A ce titre, les financements privés complémentaires permettent de favoriser le rôle de formation, en lien avec celui de l'éducation.

L'objectif de l'IME est d'assurer l'épanouissement des adolescents en difficulté, afin de les intégrer de manière la plus complète possible dans un cadre ordinaire ou protégé, de vie et de travail.

**Les formations dispensées** : métiers de culture maraîchère et de l'environnement, des jardins et espaces verts, de la cuisine. La taxe d'apprentissage permet d'investir dans du matériel afin d'améliorer la qualité des formations, de favoriser l'acquisition de savoir-faire, d'adapter et de diversifier les filières de formation, en lien avec les réalités économiques du territoire.

## Les Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale

Les Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) **forment 1565 étudiants aux métiers paramédicaux et sociaux en région ouest**. Une attention particulière est portée à une approche transversale des formations pour une coopération efficace entre métiers sanitaires et sociaux, essentielle dans l'exercice professionnel.

A l'issue de la formation, 80% des étudiants sont recrutés par des établissements de santé publics et privés, autres que ceux de la Croix-Rouge française.

Nos instituts préparent à des **Diplômes d'Etat et à des formations certifiantes**, gages de la qualité de soins dans les établissements de santé. Il est proposé différentes voies d'accès : formation initiale, validation des acquis de l'expérience, passerelle de compétences notamment, permettant à chacun de trouver sa voie.

### Les formations dispensées - filière sanitaire :

Infirmier, Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture

### Les formations dispensées - filière sociale :

Assistant de service social, Technicien de l'intervention sociale et familial, Aide médico-psychologique

Vous pouvez faire votre versement :

- 1- Via la Croix-Rouge française en précisant : IRFSS Basse Normandie, IRFSS Bretagne, IRFSS Pays de la Loire ou IME de Martigné Briand (49)
- 2- Via votre organisme collecteur habituel en précisant : IRFSS Basse Normandie, IRFSS Bretagne, IRFSS Pays de la Loire ou IME de Martigné Briand (49)
- 3- Via votre expert comptable : remettez-lui directement ce courrier en lui indiquant votre souhait d'attribution de la taxe d'apprentissage, il accomplira les démarches nécessaires.

**Instituts de Formation Sanitaire et Sociale** : la Croix-Rouge française est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories a et b et par cumul pour la catégorie c.

**Institut Médico Educatif de Martigné Briand**, la Croix-Rouge française est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage :

- au titre des OUVRIERS QUALIFIES
- au titre des OUVRIERS QUALIFIES + CADRES MOYENS (uniquement par cumul)
- au titre de l'ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Afin d'éviter tout refus administratif de votre versement et d'établir votre reçu, nous vous remercions de préciser à quel(s) titre(s) vous effectuez celui-ci. .

## VOS CONTACTS

### **CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**Institut Médico Educatif de Martigné Briand**

**Perray Jouannet - 49 540 MARTIGNE BRIAND**

Tél : 02 41 59 42 54 - Fax : 02 41 59 68 41

Mail : ime.martignebriand@croix-rouge.fr

Site internet : www.croix-rouge.fr

### **CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**IRFSS BASSE NORMANDIE**

**5 rue du Gué de Gesnes - 61 000 ALENCON**

Tél : 02 33 31 67 00 - Fax : 02 33 28 80 73

Mail : irfss.basse-normandie@croix-rouge.fr

Site internet : irfss-basse-normandie.croix-rouge.fr

### **CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**IRFSS BRETAGNE**

**46 rue Jules Guesde - 29 200 BREST**

Tél : 02 98 44 27 65 - Fax : 02 98 43 24 07

Mail : irfss.bretagne@croix-rouge.fr

Site internet : irfss-bretagne.croix-rouge.fr

### **CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**IRFSS PAYS DE LA LOIRE**

**17-21 rue Notre Dame - 72 000 LE MANS**

Tél : 02 43 76 39 47 - Fax : 02 43 76 41 97

Mail : irfss.paysdeloire@croix-rouge.fr

Site internet : irfss-pays-de-loire.croix-rouge.fr